

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aurantii Fruchtpulver

N° d'article

32105000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

arôme

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

(R)-p-mentha-1,8-diène

No. CAS 5989-27-5

No. EINECS 227-813-5

Concentration >= 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
 Aquatic Acute 1 M = 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter d'inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Veiller à une ventilation adéquate. Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. La préparation peut se charger électrostatiquement. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(R)-p-mentha-1,8-diène

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	40 mg/m ³	7 ppm(V)	
Valeur limite à courte terme	80 mg/m ³	14 ppm(V)	

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: S SSC; LeberKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.38 mm
Temps de pénétration	> 60 min
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.1 mm
Temps de pénétration	> 10 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**État de la matière** solide**Couleur** jaunâtre à brunâtre**État de la matière** Poudre**Point de fusion**

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 2.90 à 4.90

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec: acides forts, Bases, Eviter le contact avec des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	rat		
DL50	4400		mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène			
Espèces	souris		
NOAEL	1650		mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène			
Espèces	souris		
LOAEL	3300		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	lapin		
DL50	> 5000		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	4	h	
évaluation	irritant		
méthode	OCDE 404		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		
méthode	OCDE 405		
Remarque	Aucun effet d'irritation connue		

Sensibilisation (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
évaluation	sensibilisant		
méthode	OECD 429		
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.		

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Mutagénicité (Composants)

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris		
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.		
méthode	OECD 476		
Remarque	négatif		

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces rat (mâle)
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
Remarque négatif

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces hamster
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 479

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces Salmonella typhimurium
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 471
Remarque négatif

Toxicité reproductrice (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces rat
Remarque Peut provoquer le cancer.
Source RTECS

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces souris
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Source RTECS

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	0.72		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	Daphnia magna		
	0.307		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	Raphidocelis subcapitata	mg/l
Durée d'exposition méthode	0.32 72 h OCDE 201	

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	Raphidocelis subcapitata	mg/l
Durée d'exposition méthode	0.174 72 h OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Espèces	boue activée	mg/l
CE50	3.94	
méthode	OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique (Composants)****(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Biodégradabilité (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Valeur évaluation	71	%
	Facilement biodégradable	

La dégradabilité facile (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**(R)-p-mentha-1,8-diène**

log Pow	4.2
---------	-----

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.07.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.07.25

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Aurantii Fruchtpulver

Numéro de la matière: 321050

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 09.07.2025

Date d'impression 09.07.25